

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article7054>

Au journal officiel du 25 juillet 2017

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 25 juillet 2017

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Mise à jour de l'AU004 de la CNIL concernant les alertes professionnelles dans le cadre de la loi Sapin 2 / Adoption du règlement intérieur de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques / Prorogation de la déclaration d'utilité publique relative à la construction de la rocade Nord-Ouest de Bourges

Alerte professionnelle

Délibération n° 2017-191 du 22 juin 2017 portant modification de la délibération n° 2005-305 du 8 décembre 2005 portant autorisation unique de traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de dispositifs d'alerte professionnelle (AU-004) [NOR : CNIL1721434X](#)

Financement de la vie politique

Décision n° 2017-2069 du 10 juillet 2017 portant adoption du règlement intérieur de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques [NOR : CCCJ1721496S](#)

Voirie

Décret n° 2017-1190 du 24 juillet 2017 prorogeant les effets de la déclaration d'utilité publique relative à la construction de la rocade Nord-Ouest de Bourges entre la RN 76 et la RD 940 sur le territoire des communes de Bourges, Fussy, Saint-Doulchard, Saint-Eloy-de-Gy et Vasselay (Cher) [NOR : INTB1716323D](#)

[L'intégralité du JORF n°0172 du 25 juillet 2017](#)

